

Ouvert en septembre 2014 sur la base de l'engagement de la nouvelle municipalité grenobloise, le processus allant vers la mise en place de conseils citoyens indépendants (CCI) se construit pas à pas.

La démarche est intéressante, mais pose encore de nombreuses questions.

En septembre dernier, un groupe de 150 personnes a répondu à l'appel de la ville et a commencé à apporter des idées. Un petit groupe de 12 citoyens s'est, depuis, réuni pour peaufiner les propositions. Ce groupe est composé de 8 personnes issues du groupe des 150, un membre du CLUQ, un membre de l'AHGGLO, un membre de l'association « Pas sans nous » et une personne tirée au sort. Ces habitants travaillent avec 12 élus, 8 de la majorité et 2 de l'opposition (dont Paul Bron) au sein de la Commission extramunicipale mise en place en novembre. C'est cette commission qui proposera au conseil municipal du 23 mars 2015 l'organisation des conseils citoyens indépendants (CCI). Donc si tout va bien, les CCI devraient voir le jour entre avril et juin 2015.

Samedi 7 février, un point d'étape était proposé en mairie. Bon, la communication autour de ce point d'étape n'était pas très évidente, cela montre qu'il y a un pas, entre dire qu'on communique et être véritablement structuré pour le faire concrètement, et notamment pour aller chercher des personnes au-delà des réseaux classiques.

Le groupe des 8 habitants a relayé les réflexions actuelles de la commission extra municipale et proposé des axes de réflexion, des propositions à peaufiner encore.

En voici quelques-unes, avec nos interrogations :

- **Leur périmètre:** la commission envisage 7 ou 8 CCI sur les bassins de vie grenoblois (le passage de 7 à 8 est la division entre VO et Villeneuve). Les participants aux groupes ouverts pourraient l'être au titre de leur domicile, de leur travail ou de leur engagement. L'idée est que les CCI soient installés dans des lieux identifiés, avec un espace de travail et de rencontre, leur permettant une visibilité pour la population. Ensuite, **des commissions** intra, inter ou transversales pourront être créées en lien avec d'autres partenaires. Ainsi, le conseil consultatif des résidents étrangers (CREG) pourrait devenir une commission... Mais la question du devenir du CREG reste entière.

- **L'organisation inter-CCI :** si chaque conseil dispose de sa propre autonomie, il est utile d'organiser une structure indépendante, de gestion des moyens alloués par la ville. L'idée est de créer une association de gestion des CCI dont le conseil d'administration pourrait être composé de 2 délégués par CCI. Son rôle, au-delà de la gestion, pourrait éventuellement de coordonner et de créer des liens avec d'autres communes et la Métro. Il a été émis l'idée d'aller chercher des financements auprès de la Métro qui vient de voter son budget ; mais attention à ne pas prendre la Métro uniquement comme « robinet à financement ».

- **Leur composition:** les CCI pourraient regrouper 40 personnes en deux collèges ; un collège tiré au sort (sur des fichiers à définir : et là attention à bien prendre des fichiers permettant à tous les citoyens d'être tirés au sort, dont les sans-papiers) et 20 personnes, elles aussi tirées au sort, mais sur la base des volontaires. Le mandat pourrait être soit de 6 mois renouvelable par tiers, soit d'un an renouvelable de moitié. Si le souhait est de ne pas créer de situations trop installées est clair, les débats font émerger la complexité de ce type d'engagement et le risque de *turn-over* qui pourrait rendre difficile l'émergence de projets structurés. Les CCI ne seraient pas ouverts aux élus et chaque personne y sera en tant que citoyen et non pas comme membre d'une association ou d'une structure. La question de la place et du lien des CCI avec les associations locales et notamment des Unions de quartier a été soulevée à plusieurs occasions. Elle est encore source d'une grande inquiétude.

- **Le rôle des CCI:** ce pourraient être des « *mécaniciens de la démocratie* » (terme employé par le groupe des 12), c'est-à-dire que les CCI pourraient être structurés en petits groupes ne prenant pas de décisions,

mais se positionnant comme garant de l'organisation du débat, la décision revenant aux groupes élargis, ouverts... Mais quel type de décision, les choses ne sont pas encore très claires : les CCI peuvent s'auto saisir ou être saisis par la municipalité. Dans ce cas, ils se positionneront comme instances consultatives (comme les conseils consultatifs que nous avons connus) ; peuvent-ils aller plus loin ? Quelles seront les garanties de l'intégration de leurs avis dans la décision publique ? La légitimité démocratique revient aux élus siégeant au Conseil municipal, comment un CCI pourrait-il passer outre, en cas de conflit ? La majorité s'engagerait par un contrat moral... Nous pensons que cette question reste la question principale. Une charte d'engagement validée par le conseil municipal permettrait, peut-être, d'y voir plus clair.

- **Sur les moyens alloués aux CCI** : quelles marges de manœuvre et quels moyens les CCI ou des groupes d'habitants émanant des CCI pourraient avoir pour mettre en place les actions préconisées ? Les conseils consultatifs de secteur étaient dotés d'un budget d'un peu moins de 100 000€ et le soutien des services de la ville. Les CCI pour être indépendants et autonomes, devraient pouvoir disposer de locaux, du personnel dédié, des moyens de communication et d'animation, de formations, d'aides de gardes et une dotation budgétaire gérée directement par les CCI (le budget n'est pas aujourd'hui identifié). Nous évaluons le coût de ce projet entre 300 et 400 000€/an. La majorité est-elle prête à s'engager sur une telle somme dans la situation financière actuelle ?

- **Le lien CCI et conseils citoyens de la politique de la ville**: des conseils citoyens doivent être mis en place au titre de la loi dans les quartiers politiques de la ville (pour Grenoble 4 quartiers : Villeneuve, Mistral, Teisseire-Abbaye-Jouhaux et Alma-très-Cloître-Chenoise). La majorité municipale envisagerait que ces CC seraient l'une des commissions. Une commission en lien avec la Métro pourrait peut-être aussi se structurer. Ces deux commissions (même si le nom « commission » ne semble pas très clair, car on pourrait plutôt parler de conseils thématique élargis par exemple) ne seront pas simples à organiser au vu :

- des attentes et besoins dans les quartiers politiques de la ville et de l'obligation de l'implication des habitants dans les contrats de ville (pilotés par la Métro),
- et de l'organisation entre l'architecture participative métropolitaine et celle des 49 communes qui la composent, dont Grenoble.

Ces conseils citoyens des quartiers populaires, qu'il faudra bien dénommer autrement pour éviter les confusions, se doivent de représenter toute les composantes de la population du quartier concerné. Comment être encore plus vigilant sur leur diversité culturelle et sociale ?

Samedi 7 Février les participants ont pointé d'autres questions : le manque de diversité du public présent, les limites du tirage au sort, la place des élus dans la co construction du travail des CCI, et les limites du pouvoir de décision des futurs conseils...

Il reste encore, bien sur, de nombreuses questions à débattre, mais il faudra surtout à expérimenter cette démarche qui semble intéressante, quoiqu'un peu complexe.

De notre point de vue, **ces quelques questions de fond doivent faire l'objet d'une attention spécifique** :

- Comment les CCI seront-ils véritablement garants de la diversité d'expression ?
- Quel sera leur réel pouvoir de décision. Si l'on ne veut pas décourager les futurs participants et alimenter le rejet du politique, il faut être plus clair sur ce point.
- Leur positionnement sera tâtonnant, entre l'émergence d'idées et de projets pour leur secteur, pour la ville... (quelles actions concrètes ?) et l'expression d'avis auprès de la municipalité..
- Comment les propositions des CCI pourront-elles faire évoluer le circuit de la décision municipale, voire métropolitaine ?

- Quelle place pour les CCI aux côtés des autres instances participatives communales au sein des instances consultatives de la Métro ?
- Enfin, quelle évaluation, et sur quels critères ?

Les militants de GO présents le 7 Février